

Référence à rappeler :
VB/CPNE//EH/071790

Paris, le 27 novembre 2007 - 14 heures 30

Déclaration liminaire de la FGMM-CFDT lors de la Commission Paritaire de l'Emploi

Après qu'aient été révélées des pratiques financières clandestines au sein de l'UIMM, des dirigeants de l'UIMM ont, par leurs déclarations publiques, jeté l'opprobre sur les organisations syndicales globalement désignées comme destinataires de fonds secrets.

Ces pratiques et ce comportement, que nous condamnons, portent un grave préjudice à l'image et à la crédibilité des partenaires sociaux et du dialogue social, notamment pour la branche métallurgie. Ils nuisent également aux entreprises et à leurs salariés et affaiblissent tous les représentants de l'industrie.

Nous constatons qu'à ce jour, les instances de l'UIMM n'ont pas réagi à cette situation avec des décisions qui permettraient de restaurer une confiance et une sincérité du dialogue social dans la branche, telles que :

- la désapprobation de ces pratiques,
- un changement des représentants patronaux, interlocuteurs des organisations syndicales,
- des mesures concrètes favorisant la qualité du dialogue social dans la branche (par exemple les conditions d'équilibre des parties dans les négociations de branche).

Nous informons donc solennellement l'UIMM que tant que nous n'aurons pas reçu des engagements significatifs en ce sens ou perçu les signes concrets d'un changement positif, nous considérons que toute négociation nationale de branche serait déloyale et nous n'y participerions donc pas. L'UIMM portant l'entière responsabilité des préjudices qui pourraient, hélas, en résulter.

Nos responsabilités dans les institutions paritaires de la branche nous obligent à remplir nos fonctions en leur sein pour qu'elles puissent assurer leurs missions. La situation présente, créée par l'UIMM, leur est cependant également préjudiciable.